



NOUVEAU-BRUNSWICK

Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA

Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

Date d'entrée en vigueur

Le 1^{er} mars 2018

- Les soins dentaires couverts dans le cadre du Programme des SSNA sont assujettis aux modalités du programme.
- Tous les codes d'actes figurant dans l'Annexe B nécessitent une prédétermination.
- Veuillez vous reporter au *Guide concernant les prestations dentaires du Programme des SSNA* pour obtenir plus de renseignements sur les politiques, les lignes directrices et les critères relatifs aux soins dentaires admissibles dans le cadre du Programme des SSNA.
- Veuillez vous reporter à la *Trousse de soumission des demandes de paiement pour soins dentaires* pour obtenir plus de renseignements sur les modalités de soumission d'une demande de paiement dans le cadre du Programme des SSNA.
- Les spécialistes sont rémunérés au taux de spécialistes dans le cas de certains codes d'acte dentaire relatifs à leur spécialité. Pour tous les autres codes d'acte dentaire, les spécialistes sont rémunérés au taux de dentistes généralistes.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs du Programme des SSNA au 1 888 511-4666.

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service. Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.		
Examen buccal complet et diagnostic		
01601		139,91 \$
Examen spécifique		
1 par période de 12 mois.		
01204		37,91 \$
Examen d'urgence		
1 par période de 12 mois.		
01205		37,91 \$
Examen et diagnostic d'un spécialiste - Limité		
1 par période de 12 mois.		
01402		147,36 \$
01602		69,21 \$
0.2 RADIOGRAPHIES		
Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète		
1 par période de 60 mois. Radiographies intraorales périapicales (11-15), série complète et toute combinaison de radiographies intraorales (périapicales, interproximales et occlusales) dépassant 10 pellicules, ne seront pas couvertes conjointement avec une radiographie panoramique pendant la période prévue de 60 mois.		
02101		94,86 \$
02102		102,75 \$
02121		74,32 \$
02122		79,11 \$
02123		83,81 \$
02124		88,58 \$
02125		93,27 \$
Radiographies intraorales (1 à 10 pellicules)		
Comprend des radiographies périapicales, interproximales et occlusales 10 par période de 12 mois.		
02111		20,55 \$
02112		28,43 \$
02113		34,82 \$
02114		41,10 \$
02115		46,11 \$
02116		50,58 \$
02117		55,38 \$
02118		60,04 \$
02119		64,84 \$
02120		69,53 \$
02131		26,84 \$
02132		41,10 \$
02141		20,55 \$
02142		28,43 \$

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
02143		34,82 \$
02144		41,10 \$
Radiographie panoramique		
02601		73,98 \$
Radiographies céphalometriques		
02701		74,60 \$
02702		74,60 \$
Radiographies tomographies		
02801		35,34 \$
02802		35,34 \$
02931		51,86 \$
02932		92,74 \$
02933		92,74 \$
02934		92,74 \$
0.3 TESTS DE LABORATOIRE		
04311	L	110,00 \$
04312	L	110,00 \$
04313	L	110,00 \$
04321	L	191,68 \$
04322	L	191,68 \$
04323	L	191,68 \$
4.0 PARODONTIE		
42831		80,64 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
71101		113,30 \$
71109		84,92 \$
71201		224,15 \$
71209		168,13 \$
71211		267,68 \$
71219		200,82 \$
72111		224,15 \$
72119		168,13 \$
72211		311,33 \$
72219		233,48 \$
72221		417,97 \$
72229		328,12 \$
72231		491,83 \$
72239		368,84 \$
72311		113,30 \$
72319		84,92 \$
72321		180,50 \$
72329		135,36 \$
72331		250,60 \$
72339		193,82 \$
74111		286,46 \$
74112		404,49 \$
74121		322,58 \$
74122		591,16 \$
74211		364,90 \$

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale
ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
74212		604,31 \$
74221		413,05 \$
74222		874,36 \$
74611		286,46 \$
74612		339,50 \$
74621		455,36 \$
74631		303,72 \$
74632		361,33 \$
75111		111,75 \$
75112		111,75 \$
75113		229,40 \$
75121		190,91 \$
75122		215,56 \$
75123		266,10 \$
75211		227,73 \$
75212		479,48 \$
75221		439,94 \$
75301		391,21 \$
75303		592,18 \$
76941		395,98 \$
76949		178,75 \$
76951		69,12 \$
76952		138,37 \$
76961		151,79 \$
76962		184,50 \$
79601		59,53 \$
79602		59,53 \$
79605		61,31 \$
79606		68,75 \$
79701		541,54 \$
79702		369,60 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92212		201,66 \$
92213		264,88 \$
92214		317,83 \$
92215		317,83 \$
92216		317,83 \$
92217		317,83 \$
92218		317,83 \$
92222		106,36 \$
92223		159,59 \$
92224		212,78 \$
92225		212,78 \$
92226		212,78 \$
92227		212,78 \$
92228		212,78 \$

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE A

Code	Labo	Chirur
92301		72,96 \$
92302		141,71 \$
92303		230,29 \$
92304		307,04 \$
92305		307,04 \$
92306		307,04 \$
92307		307,04 \$
92308		307,04 \$
92321		50,46 \$
92322		93,05 \$
92323		139,81 \$
92324		184,54 \$
92325		184,54 \$
92326		184,54 \$
92327		184,54 \$
92328		184,54 \$
92411		63,49 \$
92412		96,11 \$
92413		128,80 \$
92414		161,51 \$
92415		161,51 \$
92416		161,51 \$
92417		161,51 \$
92418		161,51 \$
92431		69,25 \$
92432		138,37 \$
92433		207,64 \$
92434		276,89 \$
92435		276,89 \$
92436		276,89 \$
92437		276,89 \$
92438		276,89 \$
92441		69,25 \$
92442		138,37 \$
92443		207,64 \$
92444		276,89 \$
92445		276,89 \$
92446		276,89 \$
92447		276,89 \$
92448		276,89 \$
92451		87,20 \$
92452		152,33 \$
92453		261,40 \$
92454		330,92 \$
92455		330,92 \$
92456		330,92 \$
92457		330,92 \$
92458		330,92 \$

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
0.0 DIAGNOSTIC		
0.1 EXAMENS		
<p>Nombre maximal d'examens admissibles - Bénéficiaires de 17 ans et plus : 3 par période de 12 mois; bénéficiaires de moins de 17 ans : 4 par période de 12 mois. Les limites de fréquence tiennent compte de l'ensemble des examens effectués par un même fournisseur, par d'autres fournisseurs travaillant dans le même cabinet ou dans différents cabinets, ainsi que de la période d'admissibilité de chaque service.</p> <p>Les examens complets et sommaires effectués par un spécialiste ne sont pas inclus dans le nombre maximal d'examens admissibles pour un bénéficiaire.</p>		
Examen complet et diagnostic par un dentiste spécialiste		
1 par période de 60 mois.		
Lorsqu'un examen complet par un dentiste spécialiste est réglé au cours d'une période de 12 mois, cela élimine l'examen sommaire pour la même spécialité au cours d'une période de douze (12) mois.		
01401		139,91 \$
0.2 TESTS DE LABORATOIRE		
Lorsque vous effectuez des demandes pour des tests et des examens de laboratoire, veuillez joindre le rapport du laboratoire.		
04101	L	47,42 \$
04401	L	49,32 \$
0.3 MOULAGES DIAGNOSTICS NON MONTÉS		
04911		61,11 \$
04913		60,78 \$
4.0 PARODONTIE		
Traitements reliés à des pathologies buccales		
1 par période de 12 mois.		
41211		40,31 \$
41221		40,31 \$
41231		40,31 \$
Jumelage ou attelle parodontale, provisoire, extracronaire		
43211		76,91 \$
43221		76,52 \$
43231		62,24 \$
43241		84,20 \$
43281		80,64 \$
7.0 CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLOFACIALE		
72511		165,93 \$
72519		87,66 \$
72521		281,50 \$
72529		224,88 \$
72531		459,66 \$
72539		459,66 \$
72541		492,25 \$
72551		561,49 \$
73121		159,01 \$
73411		366,35 \$
75302		651,18 \$
75401		618,94 \$
75403		152,33 \$
75411		780,96 \$

NOUVEAU-BRUNSWICK
Grille régionale des soins dentaires du Programme des SSNA
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillofaciale

ANNEXE B

Tous les actes dentaires de l'Annexe B nécessitent une prédétermination.		
Code	Labo	Chirur
75412		507,73 \$
76201		1 043,69 \$
76301		1 043,69 \$
79603		142,37 \$
79604		151,40 \$
9.0 SERVICES GÉNÉRAUX COMPLÉMENTAIRES		
Les dispositions de la Politique concernant la sédation et l'anesthésie générale du Programme des SSNA doivent être respectées. Veuillez vous reporter au site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA à l'adresse http://www.fr.provider.express-scripts.ca/ pour en savoir davantage sur les politiques des SSNA en matière de soins dentaires.		
92421		68,10 \$
94302		73,67 \$
99222		C.S.